Compte rendu de la CAPD du 18 avril 2014

Les procès verbaux des 7 mai, 3 juillet et 4 septembre 2013 ont été approuvés.

Avancement des instituteurs

Sont promus au 6ème échelon au 1er mars 2014 : FAILLON Thomas et DREVET-FAILLON Isabelle

Vote: Pour: 10 adm et SNUipp Contre: 0 Abstention: 0

2. Accès à la hors-classe des professeurs des écoles :

Barème : échelonX2 + note + 1 point pour les directeurs + 1 point RRS

La circulaire du 27 décembre 12 de <mark>la DGAFP stipule que l'échelon pris</mark> en compte est celui au 31 août de l'année en cours

Les nouveaux documents de travail nous étant donnés en séance et le contingent n'étant toujours pas connu, il est impossible de statuer tout de suite. Les délégués du SNUipp-FSU étudieront les documents en début de semaine prochaine et, lorsqu'on connaîtra le contingent, des listes principales et complémentaires seront constituées.

Alain Faviere s'étonne que le barème s<mark>oit modifié sans en avertir les représentants du personnel. C'est d'autant plus surprenant que le SNUipp-FSU demande depuis longtemps une étude sérieuse du barème.</mark>

Alain Favière indique qu'il y a déjà 2 ans, à la demande du SNUipp-FSU 23 de redéfinition de ce barème, le DASEN avait annoncé la tenue d'un groupe de travail en juin 2012 sur ce sujet. Celui-ci n'a toujours pas eu lieu.

Après réflexion, la DASEN refuse de revoir le barème de la hors classe.

3. Inscription sur la liste d'aptitude de directeur d'école à 2 classes et plus

Julien Colombeau demande une explication sur le fait que certaines personnes disposent d'un avis très favorable et d'autres favorable.

L'IEN répond que la commission a émi<mark>s un avis très favorable en expliquant q</mark>ue les candidats avaient déjà dépassé largement « les simples connaissances de <mark>la fonction mais se sont déjà proje</mark>tés dans les missions de directeur ».

Le SNUipp demande des explications sur les candidats ayant eu un avis défavorable. L'IEN indique que ces personnes sont encore très éloignées de la fonction.

Fabrice Couégnas répond qu'il est reproché à ces candidats de ne pas connaître encore la fonction, alors que la formation à laquelle ils ont droit permettra de pallier à ces manques. Le fait est que les formations statutaires ne sont pas dispensées dans leur intégralité en Creuse.

La DASEN répond que la commission est souveraine, l'IEN rajoute qu'il faut aussi protéger les collègues quand on sent qu'ils pourraient être en difficulté sur un poste de direction.

2 candidats ont reçu un avis défavorable de la commission.

Fabrice Couégnas, tout en prenant acte du rapport de la commiss<mark>ion, demande qu'un avis</mark> favorable soit donné. La DASEN y est opposée.

Le SNUipp-FSU demande un vote à bulletin secret.

Favorable à l'inscription sur la liste d'aptitude : 5

Défavorable à l'inscription sur la liste d'aptitude : 5

La DASEN ayant voix prépondérante, les 2 candidats ne sont pas inscrits sur la liste d'aptitude

Pour les 13 candidats ayant un avis favorable :

<u>Vote</u>: Pour: 5 (adm) Contre: Abstention: NPPAV: 5 (SNUipp-FSU)

Pour le SNUipp-FSU23, ce n'est pas acceptable. Nous demandons donc des explications objectives concernant les 2 situations précédentes. Le SNUipp-FSU23 rappelle qu'il s'oppose au principe de la liste d'aptitude. Tout PE peut être directeur (pour preuve, l'administration n'hésite jamais à demander à un collègue non inscrit sur la liste d'aptitude de « faire fonction »!) La DASEN rappelle que la tâche de directeur nécessite beaucoup d'investissement, comme les rapports avec les élus et les parents.

Fabrice Couégnas rappelle que les chargés de classe unique font tout ceci aussi sans passer par une inscription sur la liste d'aptitude. De plus il indique qu'un des candidats non retenu était inscrit il y a 3 ans et a reçu un avis défavorable cette année : cette situation est incompréhensible.

Réinscriptions de droit :

Directeurs de plus de 3 ans : AUCLAIR Claude, GUERY Audrey, LAFAYE Françoise, PINGNELIN Nathalie, VILDAMNE Jean-François.

<u>Liste d'aptitude 2012</u>: BONNERAT Céline, BOTELLA Hélène, CERCLAY Ghislaine, COUEGNAS Fabrice, DALLONGEVILLE Patricia, DAVID Stéphanie, DUMET Bénédicte, FICHANT Sylvie, LONC Amandine, MAFAITY Valérie, MAUGARD Marie, MOURET Virginie, PICOUT Stéphane, VIEIRA DO VALE Céline

Liste d'aptitude 2013: BONNEFONT Sandrine, CHAZAL Marion, DEVAUD Sylvie, GASNIER Joana, GUILLEMIN Lucile, PINAUD Pierre-Sylvain, ROURRE Christiane, SIMON-BROSSARD Valérie, THAUMIAUX Caroline Candidats dispensés d'entretien: BOULLU-CHATAIGNER Nathalie, LE BRAS Aurélie, MAGNIN-PRIOUT Magalie Candidats ayant passé l'entretien: ANGOIN Frédérick, BARBANCHON Laëtitia, BARTHELEMY Sylvie, CAYRE Alexandra, COLLANGE Pauline, DESMOND-MONTMARTIN Claire, DRUT Marie-Claire, DUBOUIS Sandrine, DUPUY

Christine, LAFAYE Laurent, LAFOSSE Olivier, MARQUES Luc, SIMEON Hervé

4. <u>Candidatures au congé de formation</u>

3 demandes pour un nombre total de 31 mois et 12 jours.

Demande retenue sur la liste principale: CONTINSUZAT Nathalie 9 mois et 12 jours,

Demande retenue sur la liste complémentaire : CELIK Véronique 10 mois

Demande non retenue : MARTIN Gaël (ne justifiant pas des conditions de diplôme pour le concours sollicité)
Alain Favière indique que les années précédentes, des reliquats restaient par rapport au contingent et il demande d'utiliser ces reliquats cette année, le contingent étant de 17,83 mois et 19,3 mois permettraient de faire partir 2 collègues.

La DASEN indique que ce n'est pas possib<mark>le par les reliquats, m</mark>ais qu'elle verra si l'organisation de ces formations permet d'accepter ces deux demandes.

La DASEN se lance dans lecture des modalités d'attribution des congés formation...... du second degré........! Fabrice Couégnas demande que les services obtiennent des précisions sur les modalités d'organisation des formations de ces collègues. En effet des formations peuvent n'avoir lieu que certaines parties de l'année ainsi 2 demandes pourraient être sur liste principale et « entrer dans le contingent ».

Les services feront ce travail. Il sera demandé à Monsieur Martin de reformuler/clarifier son projet.

Vote: Pour: 10 (adm + SNUipp-FSU)

5. Candidatures à la formation CAPA-SH

5 candidatures pour le CAPA-SH:

- 3 pour l'option D : SIMONNETON Ghislaine, LAMOINE Aurélie et MENANT
- 2 pour l'option F : TINDILIERE Julien et BONNIN David

Avis favorable pour tous sous réserve que les formations s'ouvrent dans l'académie et sous réserve que les budgets départementaux soient suffisants.

Si les moyens alloués au département ne sont pas suffisants, la priorité sera donnée aux candidats à l'option D.

<u>Vote</u> : Pour : unanimité

6. Candidatures à la formation DEPS (psychologue scolaire)

1 Candidature pour le DEPS : GROUSSAUD Sandrine

Vote : Pour : unanimité

7. Demandes de travail à temps partiel :

Les demandes de temps partiel en organisation annualisée sont suivies d'un (A).

Temps partiels de droit :

50%: CANO Mélanie, CHARRAUD Christelle, CHICAUD Nadine, DOYON Isabelle, LEONARD Jean-Marc MARMIGNON Jean-Christophe (A), MARQUES Luc (A), ROUCHON Marianne (A), THERNAUX Audrey (A), VINTRIGNER Camille.

70% : BEAUJON Caroline, RACLIN Valérie (vœu 2), SCHNEIDER Alexandra

75% : Cette quotité semble avoir disparu

80%: AIME Aurélie, BASQUIN Aurélie, BEURGUET Laure, BOUTAUD Anne, BRUNET CHASSAGNE Séverine, CHASSAGNE Elodie (A), CHIROL Alexandra, COIGNAC Laure, DEBOUT Claire, ABRANTES Marie Pierre, DELOYE

Charlène, DESMAZES Elise, DIONNET Solenne, FORESTIER Sophie, FREY Amandine, GRANDET Aurore, GUICHARD Elise, GUICHARD LEGRAND Céline, HEEMERYCK Maude, LAGRANGE Emilie, LEBRAS Aurélie LECLUSE Marie, LEFEBVRE Paul, LEMAIGRE Cécile, LONCHAMBON Virginie, LYRAUD-MULLER Lydie, MAGNIER Aline, MALETERRE Alexandra, MEDEAU Magalie, NIVERT Céline, PALIN Glwadys, RACLIN Valérie (vœu 1), TOMATIS Amélie, VANCAMPEN Emilie, VERGEON Vanessa,

Vote : Pour : unanimité

Le SNUipp-FSU23 demande à la Directrice Académique de traiter les demandes de travail à temps partiel sur autorisation en même temps car cela a des conséquences sur les différentes opérations concernant la gestion des personnels.

Refus : ces demandes seront étudiées lors d'une prochaine CAPD, sans doute le 13 mai.

Informations diverses

Résultats des permutations informatisées :

5 collègues ont quitté le départe<mark>ment : BOUQUIN Claire (Loiret)</mark>, COQUET Claudine (Puy de Dôme), DESVAUD Catherine (Cher), GEORGES Sandra (Tarn), GRANCOIN Magali (Haute-Vienne)

15 collègues arrivent en Creuse : BOUCHET Anne (Haute-Vienne), CATALANO Christel (Alpes-Maritimes), CHIFFLOT Cécile (Indre), CHOLLAT-TRAQUET Fabrice (Alpes-Maritimes), GAIGNE Adeline (Mayotte), GELOT Émilie (Val de Marne), GODARD Véronique (Cher), MEIRE Peggy (Vendée), MOKHEFI Marie (Loiret), ONILLON Florence (Lot et Garonne), RAPHANAUD Jean-Marie (Alpes-Maritimes), TANG Sovany (Bouches du Rhône), TOREAU Nathalie (Sarthe), TREGAN Anaïs (Nord), VERGNE Christina (ESSONNE).

Les services indiquent avoir reçu 4 dem<mark>andes de renonciation de</mark> postes obtenus à titre définitif:

Céline ROUCHUT, Olivia CLOT (Mourioux Vieilleville)

Magali MAGNIN PRIOUT (Nouzerines)

Elizabeth CAILLIEZ (Saint Sulpice le Guérétois)

Toutes ces demandes sont acceptées.

9. <u>Situations diverses</u>

2 demandes de réintégration au 1^{er} septembre : Antoine ESPONA, Sylvie CHEVRIER, ces demandes sont acceptées.

<u>Vote</u>: Pour: unanimité

Reprise à temps complet de Céline ALBERT CHAMBON.

Changement de poste de Samia AYADI affectée (à titre pr<mark>ovisoire) à l'IME de Gra</mark>ncher.

Reprise à temps complet de Fanny LAURICISQUE.

Toutes ces demandes sont acceptées.

10. Questions diverses déposées par le SNUipp-FSU23 :

• Point sur les INEAT-EXEAT: quel est le potentiel de mobilité du département vers les départements de l'Académie et en dehors de l'Académie : le SNUipp-FSU 23 souhaite que les exeat soient prononcés et que les INEAT connus soient validés.

L'INEAT de Monique BARRET POURCENOUX (58) et de M. BRUZAC Jean-François (93) sont accordés à compter du 01/09/2014.

L'EXEAT est accordé à Carine JACOB (Bretagne) et Sandrine OUZIEL (34).

• *Point sur la formation initiale et continue :* Bilan prévu/réalisé, liste des stagiaires retenus, calendrier de remplacement des formations « reportées »

Hugo Mourton indique qu'il faut du temps pour étudier.

Les formations « tenue de classe » pour les PE stagiaires seront remises en place à la rentrée des vacances de printemps. Le SNUipp-FSU 23 indique qu'il n'accepterait pas que la formation des stagiaires soient remises en cause.

• Direction d'école : quelle réponse est apportée au courrier du SNUipp-FSU23 ?

Le SNUipp-FSU demande la tenue d'un groupe de travail sur la simplification administrative. L'IA retient le principe,

• Point sur le remplacement et bilan des absences non remplacées : nous souhaitons être destinataires du bilan présenté en CTSD le 9 avril

La situation du non remplacement <mark>« ne gli</mark>sse pas su<mark>r nous</mark> comme l'eau <mark>sur l</mark>a plume du canard », indique l'IA.

Le bilan présenté lors du dernier CTSD était très bien fait. FC demande à avoir ce travail afin de l'étudier plus en détail. L'IA répond qu'elle ne donnera pas le document.

L'IA surveille les non remplacements comme « le lait sur le feu ».

- Quelle réponse à la demande de Réunion d'Information Syndicale pour les personnels spécialisés ASH?
 L'administration propose la tenue sur 2 mercredis. Le SNUipp-FSU indique qu'une organisation sur 1 vendredi est préférable. Nous ferons la proposition d'un vendredi en mai et d'un en juin.
- Quelle réponse à l'absence de remboursement des personnels amenés à se déplacer ?

L'IA indique que la situation n'est pas admissible mais que les personnels doivent respecter les enveloppes imparties. L'IA indique que désormais les missions des personnels itinérants seront limitées en fonction de l'enveloppe qui leur sera allouée. Fabrice Couegnas rappelle la cadre légal et indique que dans les enveloppes proposées les personnels ne peuvent remplir leurs missions.

• Calendrier du mouvement :

Voir courrier du jeudi.

- Ouverture du serveur pour le premier mouvement du 07 au 21 mai
- CAPD le 13 mai : temps partiels sur autorisation, INEAT-EXEAT
- Retour des candidatures des postes à profil le 14 mai
- CAPD 1^{er} mouvement le 17 juin
- Mises en situation du 19 au 23 juin
- Vœux pour le mouvement complémentaire du 27 juin au 1er juillet
- CAPD mouvement complémentaire le 2 juillet
- *Décisions MDPH non-honorées :* Nous avons connaissance de décisions de MDPH (orientation, attribution de temps d'AVS...) qui n'ont pas été honorées. Nous souhaiterions avoir des explications.

Réponse de l'IEN Guéret2 ASH qui précise que les situations sont complexes et nécessitent des actions conjointes des tous les partenaires : l'EN n'a pas toujours la main.

Le responsable de la DIPER répond que les moyens ont cruellement manqué, le contingent d'AED a été vite épuisé.

Les délégués S<u>NUipp-FSU</u>: Fabrice COUEGNAS, Christophe RUBY, Audrey BLE, Alain FAVIERE, Julien COLOMBEAU

